

Initiatives ministérielles

M. Wappel: Monsieur le Président, je dois dire que la population de Scarborough-Ouest ne s'est jamais plainte devant moi que le prix des aliments était trop bas. Il doit se passer quelque chose entre le moment où l'agriculteur vend ses produits à un prix dérisoire, au dire du député, et le moment où mes électeurs les achètent. Le noeud du problème est là et nous pourrions étudier la question, plus tard, pas pendant l'examen du projet de loi C-36.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Ouest—Immigration—Le programme s'adressant aux investisseurs—Les permis ministériels spéciaux/La réaction du gouvernement; l'honorable député de Trinity—Spadina—L'immigration—L'arrière du système de détermination du statut de réfugié; l'honorable députée de South West Nova—Les pêches.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

• (1550)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir cet après-midi au sujet du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ainsi que de l'amendement à la motion qui tend

fondamentalement à reporter à dans six mois l'étude de ce projet de loi.

En ce qui a trait à l'amendement, je tiens à dire que, selon moi, le report de l'étude de ce projet de loi à dans six mois n'est certes pas ce que souhaitent les agriculteurs et leurs associations. Ils voudraient plutôt qu'il soit retiré complètement et qu'on continue d'appliquer la législation en vigueur avant le budget d'avril du ministre des Finances, afin de pouvoir pleinement profiter des avantages de la législation sur les paiements anticipés qui y étaient prévus.

Pour être encore plus clair, je tiens à signaler que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui sert, fondamentalement, à mettre en vigueur la décision que le ministre des Finances a annoncée dans son budget d'avril dernier, lorsqu'il a précisé que le gouvernement ne paierait plus l'intérêt sur les avances consenties pour l'achat de grain. On prétend, bien entendu, que le gouvernement préférerait utiliser à d'autres fins les 27 millions de dollars consacrés à ce programme, plutôt que de laisser cet argent aux producteurs.

Il va de soi que les associations agricoles affirment que les paiements anticipés sont importants, car ils permettent aux producteurs de vendre leurs récoltes lorsque les prix sont élevés, au moment où elles sont encore entreposées et ne peuvent être vendues; je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Il faut se rappeler que ce programme a été mis en oeuvre en 1957 et qu'il sert fort bien les agriculteurs du pays depuis. Les agriculteurs y ont recours et le jugent extrêmement utile. Le fait que le gouvernement ait maintenant des ennuis financiers n'est pas une excuse pour pénaliser les agriculteurs qui souvent ne disposent d'autre aide que le programme en question.

Je voudrais mentionner deux ou trois points. Ce programme est extrêmement précieux à des moments comme celui-ci où les agriculteurs se trouvent dans une situation aussi difficile. La crise financière dans le secteur agricole est très réelle. Elle a des répercussions jusque sur la vie des agriculteurs. Il y en a certains qui se sont suicidés parce qu'ils estimaient avoir trahi la génération de leurs parents qui avaient défriché la terre et qui avaient souvent perdu une main ou une jambe en construisant notre pays et en cultivant la terre pour leurs enfants. Puis leurs enfants sont venus, et à cause des mesures du précédent gouvernement et de l'actuel, ils ne peuvent plus garder leur exploitation agricole. Certains agriculteurs ont eu l'impression d'avoir trahi leur père et leur grand-père, et leur existence a perdu tout son sens.